PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Vol 2

N° Spécial **28 Décembre 2021**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 28 Décembre 2021
Vol 2

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
	17.12.2021	ARRETE PREFECTORAL désignant la salle Southwark de Clichy-La Garenne en tant que centre de vaccination contre la Covid-19.	3

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE PREFECTORAL désignant la salle Southwark de Clichy-La Garenne en tant que centre de vaccination contre la Covid-19.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 ;

VU loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative a la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

VU le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU l'arrêté du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment le VIII ter de l'article 5 ;

VU l'avis de la directrice générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France du 25 novembre 2021 ;

VU l'urgence ;

CONSIDERANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDERANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 ;

CONSIDERANT que le dossier d'ouverture d'un centre de vaccination déposé par la ville de Clichy-La Garenne est complet et répond aux critères d'un cahier des charges pré-défini ;

Sur proposition de la déléguée départementale des Hauts-de-Seine de l'agence régionale de santé Ile-de-France,

ARRETE :

ARTICLE 1 :
La vaccination contre la covid-19 peut être assurée à compter du 6 décembre 2021 et pendant toute la durée de la campagne de vaccination 2021 dans le centre suivant :

- Salle Southwark sise 6 place du marché à Clichy-La Garenne (92110)

ARTICLE 2 :
L'arrêté préfectoral du 5 novembre 2021 désignant le CMS Chagall Goüin de Clichy-La Garenne en tant que centre de vaccination contre la Covid-19 est abrogé.

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :
La directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, la déléguée départementale des Hauts-de-Seine de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Clichy-La Garenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 17 décembre 2021

Le préfet des Hauts-de-Seine

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/